L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Construction de la Maison Enfance intercommunale à Verdun sur Garonne

Porteur du projet : Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

Verdun sur Garonne

Subvention FEADER de 152 212,95€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 05/07/2017

GRAND SUD Tarn & Garonne Communauté de communes

Suite au Schéma Départemental des Services aux Familles réalisé par la Préfecture de Tarn et Garonne et un diagnostic de la CAF sur les publics enfants et jeunes, la Communauté du Pays Garonne et Gascogne a lancé l'idée d'un **équipement structurant pour la jeunesse.**

Répondant à un appel à projet de la Région Midi Pyrénées (aujourd'hui Occitanie) elle a lancé la démarche de création d'un Bâtiment à Énergie POSitive (BEPOS).

Suite à la fusion au 1e janvier 2017, ce projet a été repris par la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Après un an de travaux, une construction environnementale et technique de très haute qualité a donc vu le jour, route d'Aucamville, à Verdun-sur-Garonne. Son ouverture a été effective le 6 juillet 2018.

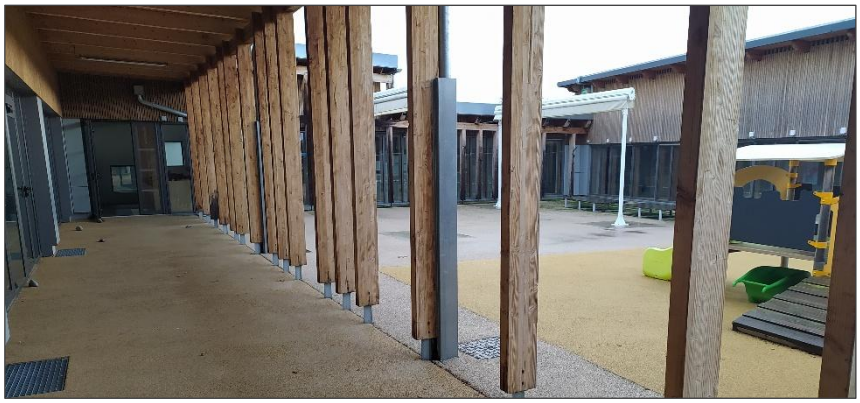

Maison Enfance intercommunale

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

La demande d'aide LEADER a porté sur les honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux de gros œuvre et de second œuvre.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°3 « Soutenir et développer une offre de services de qualité, diversifiée, accessible et prenant en compte les évolutions démographiques tant en milieu rural isolé que dans les zones urbaines et périurbaines » :

3.3 – Petite enfance / Enfance :

- Création ou aménagement d'établissements d'accueil de la petite enfance et/ou de l'enfance et investissements liés à la diversification des modes de gardes (ex : crèches, garderies d'enfants, relais assistantes maternelles, maison de la petite enfance, système TIC pour une connaissance des disponibilités en modes de gardes).

Plafond LEADER : 200 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 09/02/2018)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**1 595 902,68 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**152 212,95 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Etat (FSIPL, DETR 2014, DETR 2015, FNADT)	698 378,67 €
→ CAF	75 000,00 €
→ ADEME	57 486,27 €
→ Région Occitanie	80 238,24 €
→ Département Tarn-et-Garonne	213 406,00 €
Autofinancement	319 180,55 €